



Motion sur la nécessaire prise en compte de la spécificité montagne dans le cadre de la Réforme territoriale

Assemblée Générale des Maires de Haute-Savoie Bonneville, 8 novembre 2014

L'Association des Maires, Adjoints et Conseillers Généraux de Haute-Savoie, réunie en Assemblée Générale le samedi 8 novembre 2014 à Bonneville, a décidé à l'unanimité de ses membres présents, d'alerter par la présente motion les pouvoirs publics sur les spécificités des territoires de montagne et leur nécessaire prise en compte dans le cadre de la réforme territoriale.

Les élus de Haute-Savoie défendent notamment la prise en compte de la spécificité montagne dans le redécoupage des intercommunalités, avec des nécessaires adaptations au seuil minimal des 20 000 habitants pour les intercommunalités de montagne.

La spécificité des territoires de montagne doit également être prise en compte dans le débat sur l'avenir des conseils départementaux.

Enfin, le congrès attire l'attention des pouvoirs publics sur les difficultés de mise en œuvre de la réglementation concernant les risques naturels, qu'il soit question du financement de la nouvelle compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI), ou encore des Plans de Prévention des Risques Inondation ou des Plans de Prévention des Risques Avalanche.